

15 novembre 2024

Les sites contaminés - Enjeux techniques et juridiques des sites pollués par des polluants persistants, à l'exemple des PFAS

Cadre juridique : les développements récents en matière de sites et sols pollués ; l'assainissement des sites pollués par des polluants persistants, à l'exemple des PFAS ; les responsabilités financières ; les garanties financières et les difficultés de mise en œuvre ; les nouveautés de la jurisprudence

De quoi s'agit-il ?

Les sols et les eaux pollués par les PFAS, polluants persistants, attirent l'attention des médias et du public en Suisse comme à l'étranger. L'assainissement des sites pollués par ces substances se heurte à des difficultés techniques et soulève des questions juridiques qui ne sont pas toutes résolues. Cette journée fera le point sur la situation en Suisse, à la lumière d'exemples pratiques.

La responsabilité pour les coûts des mesures d'investigation, de surveillance et d'assainissement continue d'alimenter la jurisprudence et sera présentée et discutée, également en lien avec les pollutions par des polluants persistants.

Les garanties financières en lien avec ces responsabilités sont couramment exigées par les autorités d'exécution en lien avec des autorisations de vente d'immeuble ou en cas de risque de défaillance. Cette journée fera le point de situation sur la mise en œuvre de ces garanties et les difficultés liées à la procédure d'exécution forcée.

Enfin, le point sera fait sur les développements récents de la pratique, de la législation et de la jurisprudence.

Objectifs de la formation

Les participantes et participants connaîtront les principales bases légales applicables en matière de sites pollués et les différentes étapes d'une procédure d'assainissement. Ils seront sensibilisés aux problématiques rencontrées en lien avec les pollutions aux PFAS.

Ils connaîtront les règles applicables en matière de répartition des responsabilités pour les coûts des mesures d'investigation, de surveillance et d'assainissement ainsi que de l'obligation de fournir des sûretés financières ; ils seront sensibilisés aux questions qui se posent en matière de mise en œuvre de ces garanties par la voie de l'exécution forcée.

Contenu du cours

Ce cours présente les dispositions légales applicables en matière de sites pollués à la lumière de cas pratiques et de la jurisprudence la plus récente, en mettant l'accent sur la répartition des responsabilités pour les coûts d'investigation, de surveillance et d'assainissement ainsi que sur l'obligation de fournir des sûretés financières. Il abordera également l'application de ces principes en matière de polluants persistants.

Public visé

Le cours s'adresse à toutes celles et ceux qui sont confrontés ou intéressés par les questions du droit des sites contaminés. (Ce cours ne traite pas des principes de base et des instruments du droit de l'environnement).

Ce cours s'adresse notamment aux détentrices et détenteurs de sites, aux investisseuses et investisseurs, aux entreprises (direction, site managers, chargés d'environnement), aux bureaux de géologie, aux ingénieurs-e-s, aux architectes, aux collaboratrices et collaborateurs des administrations cantonales et communales, des services cantonaux, des services industriels, des banques et des assurances, aux juristes et aux avocats.

Intervenantes et intervenants

Prof. Dre Isabelle Romy

Professeure à l'EPFL et à l'Université de Fribourg, avocate, associée Kellerhals Carrard

Christiane Wermeille

Cheffe de la division Déchets et matières premières, OFEV

Master en environnement, Master en administration publique, CAS droit et action publique

Alain Davit

Chef du secteur sites pollués, Office cantonal de l'environnement du Canton de Genève

Géologue à l'Université de Genève, hydrogéologue CHYN

Alexandra Rayroux

Avocate, collaboratrice Baker McKenzie, doctorante à l'Université de Fribourg

Dre Valérie Wyssbrod

Direction de la formation continue en droit de l'environnement, Chargée d'enseignement dans le Master en conservation de la biodiversité, Université de Neuchâtel

Doctorat en droit, Master en sciences humaines et sociales (communication, journalisme/sociologie/psychologie)

15 novembre 2024

Les sites contaminés - Enjeux techniques et juridiques des sites pollués par des polluants persistants, à l'exemple des PFAS

Salle B32 - Université de Neuchâtel, Av. du 1^{er}-Mars 26, 2000 Neuchâtel

Programme

08h45	Accueil et café
09h15	Bienvenue et présentations Valérie Wyssbrod
	Introduction générale au cours Isabelle Romy
	Les sites pollués par des polluants persistants, à l'exemple des PFAS : un panorama de la situation Christiane Wermeille
	Les difficultés techniques et juridiques liées aux sites pollués par des polluants persistants (PFAS) pour un office cantonal de l'environnement Alain Davit
	Pause 20 min.
	Quelles responsabilités pour l'assainissement des sites pollués par les PFAS et autres polluants persistants ? Isabelle Romy
12h30	Pause repas
14h00	Développements récents et tour d'horizon de la jurisprudence sur les sites pollués Isabelle Romy
	Etat de la révision de la LPE concernant les sols pollués où jouent régulièrement des enfants Christiane Wermeille
	Pause 20 min.
	Mise en œuvre des sûretés financières pour les frais d'investigation, de surveillance et d'assainissement Alexandra Rayroux
	Discussion
17h15	Fin du cours

Finance d'inscription

La finance d'inscription comprend la participation au cours et le matériel, le repas de midi ainsi que les collations lors des pauses.

Module d'une journée

Prix : CHF 690.-
Prix partenaires* : CHF 640.-

** Les personnes liées à une institution partenaire (issues de l'OFEV, des services cantonaux membres de la CCE ou de la CFP) bénéficient du prix partenaire.*

Attestation de participation

La participation à chaque module donne lieu à la délivrance d'une attestation de participation.

Contact et informations

Université de Neuchâtel

Faculté de droit
Formation continue en droit de l'environnement
Av. du 1^{er}-Mars 26
2000 Neuchâtel

Tel. : 032 718 12 22
environnement.droit@unine.ch



Inscription

[Inscription en ligne](#)

Email : environnement.droit@unine.ch
Infos : <https://droitenvironnement.ch>